

retour sur sollicitation PNR sur modification PLU Jau-Dignac-Et-Loirac**Raphaël GARCIA** <r.garcia@pnr-medoc.fr>lundi 31 août 2026 à 18:30 réception

À : mairie.de.jau.dignac.loirac@wanadoo.fr , urbanisme.jdl@orange.fr

Cc : hsabarot@orange.fr , Aurelie , Lionel BITSCH

 vous avez transféré ce message

Bonjour M. Poitevin,

Nous avons bien pris connaissance de votre projet de modification du PLU de Jau Dignac et Loirac transmis le 16 juillet dernier.

Nous n'avons pas d'observations à faire concernant sa compatibilité avec la Charte du Parc.

Vous avez bien démontré, par superposition de la carte schématique du SCOT avec la photo satellite, qu'une partie des boisements identifiés au titre des « boisements significatifs de feuillus » sont en réalité des parcelles viticoles, justifiant l'écart apparent entre la carte du SCOT et le plan des EBC de votre PLU. Et par ailleurs vous avez significativement zoné en EBC les boisements existants dans le cœur de bourg, ce qui est tout à fait positif.

Quant au volet réglementaire pointé par les services de l'Etat sur l'inadéquation entre la possibilité que vous ouvrez de construire en zone Ng et la règle de zéro artificialisation en secteur naturel/littoral, c'est un aspect qui concerne davantage les services de l'Etat en contrôle de légalité que la Charte du Parc vu la modestie de cette ouverture (pour permettre la construction d'un abris de stockage de matériel), et vous l'avez de toutes façons corrigée.

Nous vous encourageons donc à poursuivre cette procédure en ce sens et espérons qu'elle aboutira conformément à vos attentes.

Restant à votre disposition pour la suite, n'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez un avis faisant l'objet d'une délibération formelle des élus en bureau du Parc, par l'envoi de votre propre délibération d'arrêt du dossier de modification.

Meilleures salutations,

POUR HENRI SABAROT,



Raphaël Garcia
Directeur opérationnel
Tel. 06 45 58 58 19

www.pnr-medoc.fr

